

# Groupe de travail 1 : Production de l'UE

#### Procès-verbal

Mardi 28 mars 2023 (9 h-12 h 45 CET)

#### Zoom

#### Interprétation en EN, ES, FR

# Mot de bienvenue du président, Julien Lamothe

Cliquez ici pour accéder à la présentation du président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du compte rendu de la dernière réunion (26/01/23) : adoptés

# Points d'action de la réunion précédente

- État des lieux des décisions prises lors de la dernière réunion informations
- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE :
  - Le projet d'avis doit être présenté au Comité exécutif en vue de son examen et de son approbation éventuelle.
  - Le Secrétariat doit demander à la DG MARE, par courriel, une mise à jour concernant l'état d'avancement de la réponse à l'avis daté du 24 mai 2022.
    - Avis adopté le 3 février 2023
    - Mise à jour sur l'avis de 2022 demandée par courriel par le Secrétariat
- Invasion russe de l'Ukraine :
  - Le projet d'avis doit être présenté au Comité exécutif en vue de son examen et de son approbation éventuelle.
    - Avis adopté le 3 février 2023
- Observatoire européen du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA) :
  - Au titre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, un point doit être prévu en vue de l'examen d'un projet d'avis contenant des suggestions pour des études relatives au thon et aux produits de l'aquaculture.
  - Dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet d'avis, le Secrétariat doit collaborer avec Europêche et l'AIPCE-CEP en ce qui concerne les études sur le thon et avec l'APROMAR pour ce qui est des études sur les espèces aquacoles.
  - Le projet d'avis doit être présenté au Comité exécutif en vue de son examen et de son approbation éventuelle.
    - Avis adopté le 3 février 2023 (programme de travail pour 2023 de l'EUMOFA)
    - Projet d'avis sur l'étude du thon diffusé : 13 mars 2023.
    - Projet d'avis sur les produits de l'aquaculture : proposition retirée par l'APROMAR.





- Sensibilisation et rôle des organisations de producteurs :
  - Le projet d'avis doit être présenté au Comité exécutif en vue de son examen et de son approbation éventuelle.
  - Le Secrétariat doit contacter la DG MARE afin de faire connaître le document révisé Plans de production & de commercialisation : orientations et bonnes pratiques.
    - Avis adopté le 3 février 2023
    - Document révisé publié en ligne.
    - La DG MARE a été contactée par le Secrétariat afin de faire connaître le document révisé.

# Observatoire européen du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA)

 Échange de vues concernant la méthodologie de l'étude sur les défis posés par les produits de l'aquaculture dans les points de vente de denrées alimentaires avec Christophe Vande Weyer et Laurène Jolly, DG MARE A4

Le <u>président</u> a rappelé que, le 17 octobre 2022, un avis a été adopté, lequel suggérait une étude sur les défis posés par les produits de l'aquaculture dans les points de vente de denrées alimentaires. Le 3 février 2023, l'avis sur les suggestions d'études à intégrer au programme de travail de l'EUMOFA a été adopté. La DG MARE a exprimé son intérêt pour les méthodologies des études suggérées, en particulier celles relatives aux défis posés par les produits de l'aquaculture, aux poissons capturés par les méthodes de chalutage et aux méthodes de vente.

Laurène Jolly (DG MARE) a remercié le MAC pour son avis excellent sur les études de l'EUMOFA, se félicitant du fait que les membres tirent pleinement parti de l'EUMOFA. Mme Jolly a fourni un aperçu de la réponse de la DG MARE à l'avis sur les produits de l'aquaculture. Compte tenu du caractère exhaustif de l'avis, la méthodologie proposée devait se concentrer sur une combinaison de produits et d'États membres. Le représentant de la Commission a encouragé les membres à se prononcer sur la pertinence de la combinaison proposée. L'étude associerait ainsi une analyse documentaire, s'appuyant sur des données de l'EUMOFA et d'autres sources, à des entretiens qualitatifs. Ces derniers porteraient sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Des questions pour l'étude ont également été proposées dans la réponse. L'EUMOFA ne fournit pas de prévisions, mais des tendances et perspectives pourraient être communiquées. Ce travail devrait durer environ 10 mois.

Bruno Guillaumie (EMPA) a remercié les services de la Commission pour la réponse très positive qu'ils ont apportée à l'avis. En ce qui concerne la méthodologie, M. Guillaumie a souhaité en savoir plus sur la façon dont les parties prenantes à interroger seraient sélectionnées, en particulier les détaillants. L'objectif de l'étude serait précisément de mieux comprendre les zones où la présence de points de vente est insuffisante.

<u>Javier Ojeda (FEAP)</u> a demandé davantage d'informations sur les pays sélectionnés pour le travail de terrain, en faisant remarquer que les pays producteurs les plus importants n'étaient pas nécessairement les pays de marché les plus pertinents. Dans le cas du bar et de la dorade, la Grèce est un important pays producteur, mais les marchés tels que l'Italie sont plus pertinents. M. Ojeda a













suggéré d'élargir le travail de terrain afin de mieux couvrir l'aspect relatif au marché de la chaîne de valeur.

<u>Tanguy Chever (EUMOFA)</u>, s'exprimant sur la portée de l'étude, a convenu avec M. Guillaumie que l'un des points clés concernait l'approvisionnement des régions éloignées. La première étape de l'étude consisterait à déterminer l'échantillonnage des parties prenantes. L'objectif serait de conduire un nombre donné d'entretiens qualitatifs avec les parties prenantes. M. Chever a exprimé son accord avec M. Ojeda concernant la possibilité d'étendre la portée à un plus grand nombre d'États membres afin de garantir une perspective plus axée sur le marché. L'Italie serait en effet pertinente pour le bar et la dorade.

Le <u>président</u> a fait observer que la méthodologie proposée était relativement exhaustive, en ajoutant qu'il était fondamental de bien sélectionner les parties prenantes à interroger. Les membres les plus intéressés du groupe de travail pourraient contribuer à ce travail.

<u>Tanguy Chever (EUMOFA)</u> a déclaré que, compte tenu des ressources disponibles, il serait possible de sélectionner un État membre et une espèce pour chaque étude de cas.

Le <u>président</u> a invité Mme Jolly à fournir quelques informations sur la réponse donnée à l'avis suggérant des études pour le programme de travail de l'EUMOFA, en particulier l'étude sur les poissons capturés par des méthodes de chalutage et l'étude sur les méthodes de vente.

Laurène Jolly (DG MARE) a expliqué que, étant donné que les études seraient accessibles au public, pour ce qui est de l'étude sur les méthodes de chalutage, l'approche proposée par les services de la Commission consisterait à ne pas se concentrer sur les méthodes en elles-mêmes, mais à couvrir les méthodes de production de tous les produits halieutiques mis sur le marché de l'UE. Pour ce faire, une estimation des volumes sur le marché serait réalisée. En ce qui concerne l'étude sur les méthodes de vente, Mme Jolly a souligné qu'une étude avait déjà été réalisée sur les ventes en ligne destinées aux consommateurs. Par conséquent, la proposition des services de la Commission consistait à mettre l'accent sur les premières ventes, en particulier les enchères numériques.

<u>Lucas Herry (EUMOFA)</u>, s'exprimant sur l'étude relative aux méthodes de vente, a souligné que la portée suggérée consistait à se concentrer sur l'étape de la chaîne d'approvisionnement, en particulier la première vente. Il y a quelques années, l'EUMOFA a publié une étude sur la numérisation des ventes directes, qui présentait plusieurs initiatives de pêcheurs et d'aquaculteurs. Un point saillant du mois mettait un exergue une étude de cas sur la numérisation des enchères. Ce sujet a également été couvert dans un rapport sur la pandémie de COVID-19.

En ce qui concerne l'étude sur les méthodes de chalutage, le <u>président</u> s'est interrogé sur la déclaration figurant dans la lettre de réponse selon laquelle il n'y avait pas suffisamment de données disponibles, en particulier pour les importations.

<u>Laurène Jolly (DG MARE)</u> a répondu que, dans le cas des produits provenant de navires de l'UE, les données étaient disponibles, même s'il s'agissait de données de contrôle qui n'étaient pas toujours simples à colleter à des fins statistiques et d'analyse de marché. Pour ce qui est des importations,















dans le contexte de la traçabilité et de l'information des consommateurs, il est nécessaire de transmettre les informations relatives aux méthodes de pêche. Néanmoins, cela ne signifie pas que les autorités publiques recueillent les informations mentionnées de manière centralisée. Dans le cas des importations, les informations seront basées sur l'expertise et des estimations.

<u>Lucas Herry (EUMOFA)</u> a déclaré que l'EUMOFA avait prévu de mener des travaux afin d'établir des estimations plus précises de la proportion de poissons élevés et de poissons sauvages capturés mis sur le marché de l'UE. L'objectif serait de caractériser la méthode de production. Dans le cas des pêcheries, des informations relatives aux principaux engins utilisés seraient ajoutées. Ces informations s'appuieraient sur des estimations pour chaque espèce.

<u>Pim Visser (VisNed)</u> a souligné qu'il était largement reconnu que la première vente aux enchères était importante et fournissait les données les plus fiables, aussi les services de la Commission devraientils se concentrer en particulier sur les premières ventes. En ce qui concerne les méthodes de chalutage, M. Visser a appelé à faire preuve de la plus grande prudence dans la combinaison de données factuelles et d'estimations. Compte tenu de l'obligation, dans le cadre du journal de bord électronique, d'inclure un code pour l'engin de pêche, il a fait savoir que les données devraient être disponibles.

<u>Laurène Jolly (DG MARE)</u> a confirmé que, dans le cas de la production de l'UE, des données étaient collectées dans le cadre du journal de bord électronique, qui était disponible à des fins de contrôle. Les données pourraient être utilisées, sous certaines conditions, à des fins statistiques. Ces données n'étaient pas disponibles pour les importations. Il serait donc tout à fait pertinent de recourir à l'expertise et à des hypothèses pour les importations.

Le <u>président</u> a reconnu que, dans le contexte des certificats de capture des importations, l'accessibilité des informations constituait effectivement un problème.

# • Examen du projet d'avis suggérant des études sur le thon pour le programme de travail pour 2023

Le <u>président</u> a expliqué que le projet d'avis a été rédigé par des membres représentant les secteurs de la production et de la transformation. Le projet suggère la réalisation d'une étude afin d'analyser la chaîne d'approvisionnement du secteur du thon de l'UE. Le président a fourni un aperçu du projet de texte, invitant les membres à faire part de leurs commentaires.

<u>Pierre Commère (ADEPALE)</u> a indiqué qu'il avait travaillé avec Anne-France Mattlet (Europêche) sur la rédaction du texte, et qu'il était donc convaincu qu'il répondait aux préoccupations des principaux membres intéressés.

<u>Laurène Jolly (DG MARE)</u> a souligné que la réalisation d'études devait impliquer les parties prenantes, mais que les acteurs du thon n'étaient pas toujours disposés à collaborer et à fournir des données. Les services de la Commission devraient évaluer la faisabilité de la demande ainsi que les données disponibles.





Le groupe de travail a approuvé le projet d'avis suggérant une étude de l'EUMOFA sur la chaîne d'approvisionnement du secteur du thon de l'UE au sein du marché mondial du thon.

#### Voie à suivre

Le <u>président</u> a proposé de soumettre l'avis convenu au Comité exécutif en vue de son examen et de son adoption éventuelle.

## Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP)

 Présentation de la proposition d'avis conjoint concernant le rapport économique sur le secteur de l'aquaculture du l'UE par Brian Thomsen, président du Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)

Le <u>président</u> a rappelé que, dans le cadre du programme de travail de l'année 7, le MAC s'est engagé à fournir un avis concernant le rapport économique du CSTEP sur le secteur de l'aquaculture de l'UE. Brian Thomsen, président du CCA, a exprimé son intérêt pour l'élaboration d'un avis conjoint.

Brian Thomsen (CAA) a souligné que la stratégie « De la ferme à l'assiette » prévoyait l'élaboration d'une proposition législative sur un cadre en faveur d'un système alimentaire durable, visant à faciliter et à accélérer la transition vers un système alimentaire durable au sein de l'UE. En 2021, le Centre commun de recherche a publié un document relatif aux concepts en faveur d'un système alimentaire durable dans l'UE, qui avançait qu'un cadre pratique d'évaluation serait essentiel à la politique visant à concrétiser cette durabilité. Le cadre pratique d'évaluation implique la mise en place d'indicateurs et de seuils de durabilité. Le document établissait par ailleurs qu'il était essentiel de disposer de cibles claires pour les indicateurs clés de durabilité afin de fournir une orientation et de suivre les progrès accomplis.

En 2021, le CSTEP a publié un rapport sur les critères et les indicateurs permettant d'intégrer les aspects de durabilité dans les produits de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre des normes de commercialisation. Le CSTEP a été spécifiquement chargé d'élaborer des critères de durabilité sociale et environnementale. Il a analysé plusieurs systèmes de durabilité et reconnu que les problèmes sociaux étaient moins traités que les problèmes environnementaux.

La Commission a également commandé une étude sur les informations scientifiques relatives aux impacts des activités aquacoles, qui a été publiée en 2021. Cette étude a fourni, au moyen d'une analyse documentaire, des informations scientifiques exhaustives sur l'état de l'art concernant les impacts positifs et négatifs de l'aquaculture. L'étude a conclu que, bien souvent, la littérature scientifique ne couvrait pas la durabilité sociale et économique.

À la suite du dernier rapport économique du CSTEP sur le secteur de l'aquaculture de l'UE, le CAA a émis une recommandation dans laquelle il exprimait sa préoccupation quant au manque de publications scientifiques sur les aspects économiques de l'aquaculture de l'UE. La durabilité économique est un pilier fondamental de la durabilité, au même titre que les aspects sociaux et





environnementaux. Cette recommandation a encouragé le CSTEP à inclure des indicateurs de durabilité économique dans les futurs rapports.

La Commission a répondu que le CSTEP utilisait déjà des indicateurs économiques, tels que le nombre d'entreprises, le nombre d'employés ou encore la rentabilité. La réponse n'aborde pas réellement la suggestion de développer la durabilité économique. Par conséquent, le CAA a décidé de publier un nouvel avis appelant à l'inclusion d'un chapitre spécial sur la durabilité économique dans le rapport du CSTEP. Ce chapitre devrait discuter des indicateurs économiques à intégrer dans l'évaluation de la durabilité économique et fournir des exemples de calculs de la durabilité. Il s'agirait d'une étape importante pour l'élaboration d'un cadre pratique d'évaluation. M. Thomsen a noté que le CSTEP a également publié un rapport économique sur le secteur de la transformation du poisson, qui inclut des indicateurs économiques, mais n'aborde pas le sujet de la durabilité économique.

Étant donné qu'il s'agit de questions d'intérêt commun, M. Thomsen a encouragé les membres à envisager la possibilité de rédiger un avis conjoint sur ce sujet. Cette démarche pourrait être étendue à d'autres conseils consultatifs.

#### Voie à suivre

Le <u>président</u> a proposé que, compte tenu de leur composition partagée, le CAA pourrait rédiger la proposition d'avis, qui pourrait par la suite être examinée par le MAC, en mettant en particulier l'accent sur les aspects liés au marché. Le président a demandé de plus amples informations sur le calendrier prévu et a suggéré de programmer l'examen du projet d'avis pour la réunion de juin 2023.

<u>Brian Thomsen (CAA)</u> a approuvé la voie à suivre suggérée. Le projet d'avis sera disponible pour examen à la réunion de juin 2023.

#### Obligation de débarquement

• Échange de vues concernant le rapport annuel sur la mise en œuvre en 2022 de l'obligation de débarquement avec Evelien Ranshuysen, DG MARE D3

Evelien Ranshuysen (DG MARE) a rappelé que, chaque année, dans le cadre de la communication annuelle sur l'état des lieux de la politique commune de la pêche et de la consultation sur les possibilités de pêche, la Commission européenne rendait compte de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Dans le contexte de la préparation du rapport sur la mise en œuvre en 2022, la Commission a décidé de ne pas envoyer de questionnaire aux États membres. Aucun questionnaire ne sera envoyé aux conseils consultatifs non plus.

Par rapport aux années précédentes, le CSTEP a conclu que, si les rapports des États membres se sont améliorés, notamment en ce qui concerne les données quantitatives, de nombreuses répétitions ont pu être constatées. Il est recommandé de modifier le questionnaire afin de mettre davantage l'accent sur les aspects régionaux. La Commission a essayé d'élaborer une approche régionale avec les groupes régionaux des États membres. Elle en a conclu qu'elle ne disposait pas de suffisamment de temps pour modifier le questionnaire. Pour ce qui est des conseils consultatifs, les fois précédentes,













ils avaient répondu que les questionnaires ne leur étaient pas directement adressés. Par conséquent, il serait préférable de recevoir des avis sur les questions qui les concernent, comme l'a fait le MAC en 2021 et en 2020.

Mme Ranshuysen a attiré l'attention sur le rapport relatif au fonctionnement de la politique commune de la pêche et sur le document de travail des services de la Commission correspondant. Ce document de travail fournit des informations sur les différents aspects de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, qui servirait de point de départ à de futures discussions éventuelles. La principale conclusion qui en a été tirée est que la collaboration entre les parties prenantes s'est renforcée depuis la réforme de 2013 et que la plupart des difficultés sont connues. Une évaluation avait déjà été réalisée au moyen de rapports d'audit de la Commission, qui avait conclu à un faible respect de l'obligation de débarquement et, plus précisément, à un manque d'outils permettant de contrôler l'ensemble des captures et des débarquements. Les taux de rejet ont également fait l'objet d'une étude scientifique, qui a conclu qu'aucune tendance ne se dessinait depuis la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Selon cette étude, les rejets ou les déclarations erronées de rejets perdurent.

Mme Ranshuysen a souligné que la Commission avait demandé au CSTEP d'analyser tous les impacts socio-économiques de l'obligation de débarquement, en particulier la documentation connue. Le CSTEP en a conclu qu'en raison du faible respect de cette obligation, bon nombre des études disponibles sur les incidences socio-économiques demeuraient relativement théoriques. Cette demande adressée au CTSEP était conforme aux recommandations antérieures du MAC, qui préconisait une analyse plus approfondie des impacts socio-économiques.

Pour ce qui est des approches futures, la Commission a estimé qu'il était important de travailler avec les informations connues. Les données disponibles ne sont pas exactes. Comme le souligne le rapport sur le fonctionnement de la politique commune de la pêche, l'objectif serait de travailler avec les États membres, les conseils consultatifs et les parties prenantes, afin d'envisager un alignement des critères indicateurs en vue d'une éventuelle évaluation de l'obligation de débarquement. Une vision commune de l'évaluation est nécessaire pour éviter des interprétations divergentes de cette dernière. Les données fournies par le MAC, notamment en ce qui concerne les captures de taille inférieure à la taille minimale de référence de conservation, constituent l'un des critères de données à utiliser.

D'après les conclusions du MAC, dans le cadre de l'avis soumis l'année précédente, concernant les prises d'une taille inférieure à la taille minimale de référence de conservation, aucune augmentation n'a été observée. Selon les données connues par la Commission à ce sujet, soit les États membres ne communiquent aucune donnée, soit ils indiquent une absence de telles captures, y compris pour les espèces pour lesquelles il serait peu probable de ne capturer aucun poisson d'une taille inférieure à la taille minimale de référence de conservation. Il serait donc important de discuter de la disponibilité des données.

<u>Pim Visser (VisNed)</u> a fait remarquer que, dans le contexte du MAC, il conviendrait de mettre l'accent sur les aspects de l'obligation de débarquement qui sont liés au marché. Plusieurs des questions soulevées par Mme Ranshuysen seraient traitées de façon plus appropriée par les conseils consultatifs consacrés aux pêcheries régionales.















<u>Evelien Ranshuysen (DG MARE)</u> a expliqué que ses observations liminaires visaient à fournir un aperçu général des points de vue de la Commission sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Elles n'avaient pas pour but d'obtenir une réaction du MAC sur tous les points abordés. Dans son introduction, elle a mis l'accent sur les captures d'une taille inférieure à la taille minimale de référence de conservation, car ce point a reçu une attention considérable de la part du MAC dans l'avis qu'il a soumis en 2022.

Le <u>président</u> s'est interrogé sur la déclaration de Mme Ranshuysen selon laquelle les études disponibles sur les impacts socio-économiques demeuraient relativement théoriques, étant donné que des études démontraient l'importance de dérogations pour certaines pêcheries.

Evelien Ranshuysen (DG MARE) a expliqué que, dans le cadre du rapport précédent sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, la Commission s'était appuyée sur les comptes rendus des États membres et des parties prenantes. Depuis 2016, les États membres soumettent des rapports sur le suivi annuel de la mise en œuvre de cette obligation. La Commission a demandé de plus amples informations sur les impacts socio-économiques. Bien souvent, les États membres ont indiqué ne constater aucune incidence socio-économique. Cela s'explique également par les dérogations en place. Étant donné que l'existence d'impacts socio-économiques est constamment évoquée, la Commission a demandé au CSTEP d'examiner toute la documentation scientifique sur ce sujet. Selon le CSTEP, il n'existe aucune incidence socio-économique connue, ce qui s'explique par les dérogations et la faible conformité. Mme Ranshuysen a fait remarquer que, sur la base des recherches effectuées par le CSTEP, il était important de poursuivre les discussions.

Le <u>président</u>, compte tenu de la mention des réponses répétitives fournies par les États membres aux questionnaires précédents, s'est interrogé sur la pertinence de l'avis du MAC pour la Commission.

<u>Evelien Ranshuysen (DG MARE)</u> a répondu que, si un avis était soumis par un conseil consultatif, il serait assurément pris en compte dans le travail de la Commission. La communication sur l'état d'avancement de la politique commune de la pêche devrait être publiée en juin. Par conséquent, afin que les points de vue des conseils consultatifs soient intégrés dans le prochain rapport, ils devront être soumis en mars 2023. Si d'autres questions se posaient, celles-ci pourraient également être couvertes par des avis soumis à un stade ultérieur, étant donné que les discussions sur l'obligation de débarquement vont se poursuivre.

Le <u>président</u> s'est dit confiant que le Comité exécutif adopterait l'avis sur la mise en œuvre de 2022 lors de la réunion du 30 mars 2023, ce qui permettrait aux services de la Commission de l'examiner en temps voulu dans le cadre de la communication sur l'état d'avancement de la politique commune de la pêche. Lors de la réunion du groupe 1 de juin 2023, les membres pourront discuter plus amplement des aspects socio-économiques, y compris des études pertinentes sur ce sujet.

### Examen du projet d'avis sur le prochain rapport

Le <u>président</u> a rappelé que le Secrétariat a diffusé un questionnaire entre le 3 et le 13 mars 2023. Des réponses ont été reçues de la part d'European Fishmeal, de VisNed, d'OPP7 Burela et de l'EAPO. Un projet d'avis, qui a été transmis le 16 mars 2023, tenait compte de ces réponses et de l'avis de l'année





précédente. Le président a donné un aperçu du projet d'avis, et a présenté la modification préliminaire apportée par l'EAPO suggérant l'ajout d'un paragraphe au début de la section 2 « available uses and market outlets » (utilisations disponibles et débouchés commerciaux).

<u>Sean O'Donoghue (KFO)</u> a fait remarquer que le projet d'avis était relativement similaire à l'avis adopté en 2022. Conformément aux compétences du MAC, il conviendrait de mettre l'accent sur les aspects de l'obligation de débarquement liés au marché. La Commission a attiré l'attention sur la question des captures d'une taille inférieure à la taille minimale de référence de conservation. M. O'Donoghue a souligné le fait que, du point de vue du marché, l'effet de ces captures était négligeable. Il n'était donc pas nécessaire d'approfondir les raisons de l'effet sur les prix et sur la présence sur le marché.

Le <u>président</u> a exprimé son accord avec M. O'Donoghue, en ajoutant que l'effet négligeable des prises d'une taille inférieure à la taille minimale de référence de conservation était reflété dans le projet de texte.

<u>Sean O'Donoghue (KFO)</u> a fait valoir que, dans l'ensemble, le message était que le marché ne percevait pas la présence de poissons de trop petite taille, ce qui devait être reflété dans la recommandation.

<u>Evelien Ranshuysen (DG MARE)</u> a remercié les membres pour leur avis clair. Elle les a en outre informés que des discussions sur ce sujet se poursuivraient dans un avenir proche.

<u>Sean O'Donoghue (KFO)</u> a suggéré de répéter le paragraphe proposé par l'EAPO, initialement proposé pour la section 2, dans la section 4 « recommendation » (recommandation).

Le groupe de travail a approuvé le projet d'avis modifié concernant le rapport annuel sur la mise en œuvre en 2022 de l'obligation de débarquement.

#### Voie à suivre

Le <u>président</u> a proposé de présenter l'avis convenu au Comité exécutif en vue de son examen et de son adoption éventuelle.

# Sensibilisation et rôle des organisations de producteurs

 Présentation du projet AUTOPESCA et d'autres projets financés dans le cadre du plan de production et de commercialisation par Juana Maria Parada Guinaldo, OR.PA.GU.

Cliquez <u>ici</u> pour accéder à la présentation.

Le <u>président</u> a rappelé que, dans le cadre de l'avis sur la sensibilisation et le rôle des organisations de producteurs, il avait été précédemment convenu d'effectuer des présentations récurrentes par les organisations de producteurs sur les projets financés au titre des plans de production et de commercialisation. OR.PA.GU., une organisation espagnole de producteurs, s'est proposée pour présenter le projet AUTOPESCA et d'autres projets.





Juana Maria Parada Guinaldo (OR.PA.GU.) a présenté de façon succincte association, en expliquant qu'il s'agissait d'une organisation de producteurs nationale depuis 1996, dont l'objectif était de réglementer et de développer l'activité de pêche des palangriers. Elle est devenue une organisation de producteurs transnationale en 2017, représentant environ 80 navires de pêche. Mme Parada a présenté la portée géographique des opérations, les accords de partenariats de pêche de l'UE avec les pays tiers couverts et les conditions de travail à bord des navires.

Elle a également fourni une vue d'ensemble des différents projets menés par son association dans le cadre du plan de production et de commercialisation correspondant, notamment des ateliers de formation sur la connaissance et la manipulation des tortues marines, la présence d'observateurs scientifiques à bord, l'observation électronique, l'amélioration des conditions de travail, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la valorisation des produits.

Mme Parada a en outre expliqué le projet AUTOPESCA, qui se concentre sur l'automatisation des processus dans les activités de pêche, du navire au réfrigérateur, en particulier le déchargement et la classification dans le réfrigérateur, l'écaillage des requins bleus et le travail à bord (manipulation des poissons). Ce projet a impliqué une collaboration avec le secteur automobile. Un prototype fondé sur des convoyeurs automatiques a été développé pour les débarquements afin de faciliter la classification des poissons, de réduire la charge de travail des employés et d'améliorer l'ergonomie. Des outils ont été mis au point afin de faciliter l'écaillage des produits surgelés. Des prototypes d'exosquelettes actifs et passifs ont été mis à l'essai, lesquels pourraient contribuer à diminuer les accidents du travail.

Mme Parada a souligné, en guise de conclusion, que l'objectif du projet était d'améliorer l'ergonomie pour les travailleurs, d'universaliser les postes afin d'attirer les jeunes travailleurs, d'améliorer la qualité des produits et la rentabilité des producteurs, et de promouvoir l'innovation, la différenciation et la traçabilité. Elle a attiré l'attention sur les difficultés liées au renouvellement des générations et au manque de renouvellement de la flotte de pêche.

# Échange de vues

Le <u>président</u> a remercié Mme Parada pour sa présentation, laquelle a bien illustré les différents projets possibles dans le cadre des plans de production et de commercialisation.

<u>Nicolás Fernández Muñoz (OPP72)</u> a félicité Mme Parada pour son excellente présentation. Il s'est en outre porté volontaire pour effectuer, lors de la prochaine réunion, une présentation des projets menés par son association.

#### Plans de production et de commercialisation

• Examen du projet d'avis sur la diffusion du document *Plans de production & de commercialisation : orientations et bonnes pratiques (révisé en 2022)* 

Le <u>président</u> a rappelé que le MAC a publié une nouvelle version du document *Plans de production & de commercialisation : orientations et bonnes pratiques*, qui constitue une mise à jour du document





original de 2018. L'objectif de cette version actualisée était de refléter les changements apportés dans le cadre du nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa). Ce document a été transmis de façon informelle à la Commission européenne. Le projet d'avis avait pour objectif de diffuser le document de manière officielle et d'encourager la Commission à le distribuer dans les États membres et auprès des parties prenantes concernées. Le président a présenté une vue d'ensemble du projet d'avis et a permis aux membres de faire part de leurs commentaires.

Le groupe de travail a approuvé le projet d'avis sur la diffusion du document Plans de production & de commercialisation : orientations et bonnes pratiques (révisé en 2022) du MAC.

#### Voie à suivre

Le <u>président</u> a proposé de soumettre l'avis convenu au Comité exécutif en vue de son examen et de son adoption éventuelle.

#### Groupe de discussion conjoint du MAC/CC EOS/NSAC sur le crabe brun

- Mise à jour sur les dernières réunions et le travail à venir
- Échange de vues

Le <u>Secrétaire général</u> a rappelé que le MAC, le CC EOS et le NSAC ont créé un groupe de discussion conjoint sur le crabe brun dans le but d'assurer le suivi des avis précédents. Le Secrétariat du CC EOS est responsable de l'organisation des réunions. Plusieurs réunions ont eu lieu. Un atelier sur le crabe brun dans un cadre hybride se tiendra le 16 mai 2023, à Paris, en vue de discuter des questions de gestion et de marché, telles que la reconnaissance intra-UE des certificats sanitaires et les tests de détection du cadmium lors de l'exportation vers les pays asiatiques. Des experts scientifiques, la Commission et des autorités nationales devraient prendre part à cet atelier. Ce dernier s'adresse principalement aux membres du groupe de discussion, mais d'autres parties intéressées pourront y participer en ligne.

# Vice-président

• Échange de vues afin de déterminer la proposition potentielle de vice-président du groupe de travail 1

Le <u>président</u> a rappelé que la question des vice-présidents des groupes de travail a été soulevée lors de la dernière réunion du Comité exécutif, en attirant l'attention sur l'article 4 du règlement 2015/242. Le président a encouragé les membres à manifester leur intérêt pour la vice-présidence. En l'absence de manifestations d'intérêt, le président s'est engagé à en informer le Comité exécutif et à remettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.





# **Questions diverses**

Aucune.















#### Résumé des points d'action

- Observatoire européen du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA) :
  - Le Secrétariat doit fournir les coordonnées des représentants de l'aquaculture à la Commission européenne pour d'éventuelles questions supplémentaires concernant l'étude sur les défis posés par les produits de l'aquaculture dans les points de vente de denrées alimentaires.
  - Le projet d'avis approuvé concernant les études sur le thon doit être soumis au Comité exécutif en vue de son examen et de son approbation potentielle.
- Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) :
  - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, l'examen du projet d'avis conjoint concernant le rapport économique sur le secteur de l'aquaculture du l'UE, qui sera élaboré par le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA), doit être programmé.
- Obligation de débarquement :
  - Le projet d'avis convenu doit être présenté au Comité exécutif en vue de son examen et de son approbation éventuelle.
- Sensibilisation et rôle des organisations de producteurs :
  - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, la présentation par OPP72 des autres projets financés par son plan de production et de commercialisation doit être programmée.
- Plans de production et de commercialisation :
  - Le projet d'avis doit être présenté au Comité exécutif en vue de son examen et de son approbation éventuelle.
- Vice-président :
  - Le président doit informer le Comité exécutif de l'absence de manifestations d'intérêt et reprogrammer le point à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.















# Liste de présence

Représentant	Organisation	Rôle
Aitana López Baquero	Spain	Observer
Alen Lovrinov	Omega 3 Producers Organisation	Member
Alessandro Pititto	EUMOFA	Expert
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Member
Annelie Rosell	Swedish Pelagic Federation Producer Organisation	Member
Arthur Yon	FROM Nord	Member
Brian Thomsen	Aquaculture Advisory Council (AAC)	Observer
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Member
Cécile Fouquet	Aquaculture Advisory Council (AAC)	Observer
Christophe Vande Weyer	European Commission	Expert
Elena García Caballero	Spain	Observer
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Member
Evelien Ranshuysen	European Commission	Expert
Garazi Rodríguez Valle	APROMAR	Member
Isabel Mariño Prieto	Conxemar	Member
Jan Erik Øksenvåg	EUMOFA	Expert
Jaroslaw Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Member
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Member
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Member
Jens Høj Mathiesen	Danish Seafood Association	Member
Jérémie Souben	FEDOPA	Member
Josip Furčić	Croatia	Observer
Juana María Parada Guinaldo	OR.PA.GU.	Member
Julien Lamothe	Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP)	Chair















Représentant	Organisation	Rôle
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Member
Laurène Jolly	European Commission	Expert
Maria Luisa Álvarez Blanco	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Member
Margret Alsvik	EUMOFA	Expert
Marine Cusa	Oceana	Member
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Member
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Mirta Novak	Croatia	Observer
Nicolás Fernández Muñoz	OPP72	Member
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Member
Pedro Luis Casado López	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Member
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE)	Member
Poul Jensen	Danish Seafood Association	Member
Pim Visser	VisNed	Member
Rosalie Tukker	Europêche	Member
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Member
Sergio López García	OPP Puerto de Burela	Member
Silvia Gil	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Member
Tanguy Chever	EUMOFA	Expert
Tintti Vitikkala	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Valentina Sannino	EUMOFA	Expert
Yobana Bermúdez	Asociación Española de Mayoristas, Importadores, Transformadores y Exportadores de Productos de la Pesca y Acuicultura (CONXEMAR)	Member











